



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Les autorités fédérales de la Confédération suisse

Le conseiller fédéral Blocher ouvre le dialogue avec des représentants d'organisations d'Africains

Berne, 06.11.2007 - Lundi 5 novembre 2007, le conseiller fédéral Christoph Blocher a rencontré des représentants de différentes organisations d'Africains de Suisse pour un échange de vues. Les discussions ont porté notamment sur des questions concernant la sécurité et l'intégration, qui relèvent du domaine de compétence du DFJP.

La rencontre de trois heures, qui avait été souhaitée par la communauté africaine, a permis de lancer un dialogue constructif. M. Blocher a répondu à différentes questions, parfois doublées de critiques, et a pu dissiper certains malentendus. L'exercice a ainsi permis d'éliminer de nombreux préjugés.

Le chef du DFJP a exposé l'essence de la politique suisse en matière de migrations et expliqué les différentes bases s'appliquant aux étrangers au bénéfice d'une autorisation de travail, aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux sans-papiers. Il a aussi informé les participants que les personnes en situation irrégulière doivent quitter le pays et rappelé les différentes formes d'aide au retour dont peuvent justement bénéficier des requérants d'asile déboutés originaires de pays d'Afrique. Concernant la sécurité intérieure, M. Blocher a souligné que les étrangers sont surreprésentés parmi les auteurs de certaines catégories d'infractions, notamment le trafic de stupéfiants, la traite d'êtres humains ou certaines formes d'escroquerie. La menace posée par l'extrémisme islamiste d'Afrique du Nord a également été évoquée.

Interpellé sur le sujet des discriminations à l'encontre des Africains noirs, M. Blocher a tenu à rappeler qu'aucune discrimination n'était tolérée en Suisse et que la lutte contre les discriminations - fondées sur des motifs racistes ou sur d'autres motifs - est une tâche des institutions. Toutes les personnes - a-t-il ajouté - bénéficient de la même protection, quelle que soit la couleur de leur peau.

Le chef du DFJP a souligné l'importance de l'intégration pour les personnes appelées à rester en Suisse. Pour les adultes, il s'agit d'exiger qu'ils maîtrisent la langue et subviennent à leurs besoins par leur travail ; pour les enfants, la langue et la formation jouent un rôle déterminant. Il faut donc s'assurer que les enfants concernés par le regroupement familial rejoignent leurs parents plus rapidement, afin qu'ils puissent fréquenter l'école en Suisse pendant quelques années et améliorer ainsi leurs chances d'accéder à une activité lucrative.

Dans le cadre des discussions permanentes menées dans les domaines clés de l'activité du Département fédéral de justice et police, M. Blocher rencontre régulièrement différentes communautés et organisations. La rencontre avec des représentants de la communauté africaine est également placée sous le signe de ce dialogue.

Renseignements:

Livio Zanolari, Service d'information DFJP, +41 (0)79 206 20 72

Editeur:

Département fédéral de justice et police
Internet: <http://www.ejpd.admin.ch>

Les autorités fédérales de la Confédération suisse
[Contact](#) | [Bases légales](#)

<http://www.news.admin.ch/dokumentation/00002/00015/index.html?lang=fr>